



COMPTE RENDU

Comité Hygiène Sécurité des Conditions de Travail de la Base de Défense Bourges Avord

Le mardi 30 novembre 2021, a eu lieu le CHSCT de la Base de Défense Bourges-Avord. Cette instance s'est déroulée en présentiel, présidée par le COMBdD Kaladjian Olivier. Le commissaire HORIOT Hervé chef du groupement de Soutien de la Base de Défense était également présent. La délégation FO était composée de : Cyril PETITJEAN (Avord) et Valérie ROUX (Bourges).

Ouverture de séance par le colonel Kaladjian qui a remercié l'ensemble des participants de leur présence et a fait un point d'information sur la situation sanitaire. Le taux de vaccination du personnel militaire est de l'ordre de 98%.

La BdD a été relativement épargnée jusqu'à présent notamment grâce au respect des gestes barrières. En revanche, une recrudescence des fermetures de classes est constatée aujourd'hui dans le Cher. Il reste donc vigilant sur la préservation des capacités opérationnelles. Une réflexion est actuellement menée sur le maintien et l'adaptation des activités de cohésion de fin d'année sur le site d'Avord (Arbre de Noël et St Eloi).

La campagne de vaccination pour les 1^è, 2^è et 3^è doses de rappel anti-covid reprend sur la BdD. Le CMA a transmis les modalités. Le COMBdD constate une tension sur le personnel médical, fortement sollicité.

✚ Ordre du jour :

- ✚ Validation du dernier procès-verbal ;
- ✚ Suite réservée aux questions traitées au cours des réunions précédentes ;
- ✚ Questions nouvelles ;
- ✚ Point sur la conférence de coordination de la prévention du 23 novembre 2021 ;
- ✚ Informations diverses.

Vous trouverez la déclaration liminaire de FO (en pièce jointe) de ce compte rendu. Seule et unique déclaration faite lors de cette instance.

✚ Validation du dernier procès-verbal :

Le procès-verbal du 29 juin 2021 est validé à l'unanimité par l'ensemble des organisations syndicales présentes.

✚ Suite réservée aux questions traitées au cours des réunions précédentes ;

Le conseiller prévention nous a présenté l'avancée des travaux sur les risques psychosociaux dans les différents organismes de notre base de défense :

- 100% des organismes ont lancé l'évaluation des RPS
- 85% ont transcrit le risque RPS dans leur DUERP ;
- 100% ont constitué leur cellule pluridisciplinaire ;
- 100% ont formé leurs personnels ;
- 75% ont mis en place les indicateurs réglementaires ;
- 75% ont défini un plan de prévention des RPS ;
- 200 agents ont suivi la formation sur les RPS au CFD en présentiel ou en e-learning ;
- 130 personnes ont été formées par Altédia à la DGA-TT.

Il a rappelé que les personnels en difficultés pouvaient faire appel au réseau écoute défense.

1. Analyse capacitaire de la Base de défense :

Postes vacants :

- 1 préventeur à la 12BSMAT ;
- 1 CPE à la DGATT ;
- 1 CPRP Adjoint au BPMRE des EMB ;
- 1 CPE au GSBDD .

Le médecin de prévention nous a informé qu'aucune maladie professionnelle n'avait été déclarée depuis 2014. Il a délivré 65 attestations d'exposition.

2. Suite à la réunion du groupe pluridisciplinaire d'analyse RPS du 6 juillet 2021 à laquelle ont été associés les membres du CHSCT BDD, le GSBDD BGA pourrait-il présenter les différentes unités auditées, ainsi que les plan d'actions mis en place pour corriger les problématiques RPS ?

L'évaluation RPS représentait 400 personnes tout sites confondus. Les travaux sur les unités de travail sont terminés. Cette évaluation a permis de définir onze unités de travail ce qui a représenté 39h de réunion.

Seulement 73 personnels ont été volontaire pour participer à ces travaux.

Le chef du GSBDD est bien conscient des difficultés engendrées avec un REO a moins quinze personnel.

Une première réunion est programmée le 16 décembre avec les représentant du personnel de cette instance afin de définir les modalités de réalisation du plan d'actions face aux résultats très inquiétants de l'analyse RPS des unités de travail auditées.

3. Peut-on disposer d'un plan de situation sur la montée en puissance du CETAT et l'arrivée de l'EMPT en 2022 ?

L'arrivée de l'EMPT aux EMB se déroulera en deux phases.

- Une première phase entre 2021-2025

- Une deuxième phase entre 2025-2030

Un poste de CPRP est prévu pour l'EMPT. Cette école représentera 500 élèves et 100 cadres. Soit un effectif supplémentaire de 600 personnes qu'il faudra nourrir.

L'infrastructure du mess est suffisante mais nécessitera des travaux d'aménagements importants (reconfiguration des salles de restaurant, achat d'une chambre froide et isolement toit et murs). Coût plus ou moins estimé à 5M€.

4. Comment s'effectue l'achat et l'approvisionnement en matériel et accessoires ergonomiques de bureau (tapis de souris, repose poignet clavier, souris ergonomique...) notamment lorsque ces équipements font l'objet d'une prescription du médecin du travail ?

Le commissaire Horiot chef du GSBDD nous a répondu que claviers et souris ergonomiques étaient des éléments de confort. Les formations doivent se retourner vers leur tête de chaîne ou les faire acheter sur les crédits condi.pers..

Pour FO cette réponse n'est pas recevable, le commissaire à éluder la question sans proposer de réelle solution pour l'achat des EPI informatiques prescrit par un médecin.

Le médecin du travail nous a présenté la réglementation sur la nouvelle FEN et la suppression de l'obligation de remplir une fiche individuelle d'exposition. Il a rappelé l'importance de continuer à faire ce suivi et propose de l'intégrer au formulaire FEN.

Un CHSCT BdD qui a permis de faire la lumière sur certains dossiers tel que les RPS sur le GS, l'arrivée de l'EMPT et la montée en puissance du CETAT.

Même si Force Ouvrière a eu des débuts de réponses sur ces questions posées à l'ordre du jour, Force Ouvrière regardera d'un œil très attentif l'avancée de ces dossiers, notamment dans l'intérêt des agents et de leurs conditions de travail.

Les représentants **Force Ouvrière** du CHSCT Bourges Avord :

- Cyril PETITJEAN
- Valérie ROUX

Avord, le 10 décembre 2021



DÉCLARATION LIMINAIRE

Comité **H**ygène **S**écurité et **C**onditions de **T**ravail de la **B**ase de **D**éfense **B**ourges-**A**vord

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Ce CHSCT BdD clôture cette année comme il l'a commencé avec des incertitudes concernant cette pandémie COVID 19 qui ne veut pas nous quitter et qui est un générateur supplémentaire de risques psychosociaux comme si les restructurations, oh pardon les transformations c'est le nouveau vocable ministériel ou plutôt l'arbre qui cache la forêt n'y suffisait pas. Ceci dit soyons positif c'est la première fois de l'année où nous nous retrouvons en présentiel autour d'une table...

Ce CHSCT Bdd se déroule une semaine après la commission centrale de prévention dans laquelle un certain nombre de sujets ont été évoqués dont notamment celui du télétravail. Sur ce point il y a eu un avant COVID et il y a forcément un après puisqu'un accord cadre est venu consacrer le télétravail dans la fonction publique et dans notre département ministériel. Aussi **Force Ouvrière** souhaite connaître les dispositions mises en place dans chaque établissement pour le développement du télétravail. Dans ce cadre, **Force Ouvrière** souhaite qu'un focus particulier soit fait au profit des travailleurs handicapés pour lesquels des aménagements de postes auraient été demandés.

- Toujours au profit des agents handicapés, **Force Ouvrière** souhaite connaître le nombre d'aménagement de postes réalisés ainsi que les délais moyens d'aménagements, puisqu'au niveau national les aménagements de postes sont vécus comme un parcours du combattant pour les ayants droit.

S'agissant des risques psychosociaux, on note ainsi une amélioration au sein du GSBdD avec l'arrivée d'un nouveau chef plus ouvert au dialogue et à la considération des personnels. Cependant les agents et nous même

seront prudents « Chat échaudé craint l'eau froide » et ce ne sont pas les restructurations qui peuvent nous rassurer. Pour **Force Ouvrière** la culture du toujours plus avec de moins en moins de personnels montre ses limites et nous nous interrogeons déjà sur les conditions de travail au sein du cercle des EMB avec l'arrivée du CETAT et de l'EMPT en 2022.

Dans le toujours plus avec toujours moins, le service reprographie des EMB qui en 2011 comptait 8 personnels et en 2021 seulement 4 et pour lesquels une augmentation de 20% de la charge de travail est prévue alors que ces derniers croulent sous la masse de travail.

Il en est de même avec la mise en place du Lean management à la DGATT où il faut faire plus avec autant de personnels.

Pour terminer **Force Ouvrière** souhaite réaffirmer son soutien à l'ensemble des chargés de préventions de notre BdD qui font de leur mieux pour répondre à leurs prérogatives et à leur lettre de cadrage.

Force Ouvrière vous interpelle encore une fois comme elle a interpellé vos prédécesseurs sur la filière PMRE. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une enquête diligentée par le contrôle général des armées « rapport Baudroit » fait un état des lieux sur la filière et propose un certain nombre de prescriptions. Sur le terrain, comment l'application de ce rapport va-t-il se concrétiser sachant qu'aux EMB la situation est la suivante : moins 1 poste plus un départ en retraite et les arrivées que l'on connaît ; ajoutons qu'au GSBdD site d'Avord le transfert d'un poste de chargé d'environnement vers Rennes a vu la charge de travail reportée sur les deux chargés de prévention en poste. Devront-ils en aussi faire du toujours plus en étant toujours moins ?

S'agissant des personnels PMRE, force est de constater qu'à l'heure actuelle, un chargé de prévention n'a plus le temps de faire son travail de terrain, il se retrouve cantonné à remplir des tableurs et des questionnaires. Pour **Force Ouvrière** il est plus qu'urgent de regarder ce qui est de leur périmètre d'emploi et quelles sont les mesures de simplification qui pourraient être mises en place pour que ces derniers puissent exercer leur métier de manière sereine.

N'oubliez pas monsieur le président la prévention c'est l'affaire de tous.

Merci pour votre écoute et votre volonté à prendre en compte nos revendications.

Force ouvrière interviendra au besoin en cours de séance.

Avord, le 30 novembre 2021